

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 14 septembre 2026

**portant désignation du responsable des missions « Agriculture et développement durable »
et « Contrôle des opérations dans le secteur agricole »
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2624283A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique et le ministre de l'action et des comptes publics,**

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2026 portant création de la mission « Agriculture et développement durable » du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 portant suppression d'un service à compétence nationale et création de la mission « Contrôle des opérations dans le secteur agricole » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 1992 portant création d'une mission de contrôle économique et financier des organismes chargés de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu le décret du 3 juillet 2026 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I) ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du Contrôle général économique et financier ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Monsieur Thomas DEROCHE, directeur d'hôpital hors classe détaché dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I), est désigné pour diriger les missions « Agriculture et développement durable » et « Contrôle des opérations dans le secteur agricole » du Contrôle général économique et financier, à compter du 15 septembre 2026.

A compter de la même date, Monsieur Thomas DEROCHE, est par ailleurs désigné responsable par intérim de la mission « Emploi et de la formation professionnelle ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 septembre 2026

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,

V. NATIVELLE